Conditions générales de vente

Utilisation des lieux loués

Les lieux loués sont destinés à l'habitation familiale et ne peuvent être occupés à des fins commerciales. La sous-location est interdite. Le Locataire s'engage à respecter les lieux loués et à les restituer en l'état.

Capacité

Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de personnes, soit 6 personnes. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, ou dépasse le nombre convenu au contrat, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires.

De plus, le locataire n'est pas autorisé de recevoir d'autres personnes que celles mentionnées sur le contrat sauf accord préalable du propriétaire.

Obligation de veiller à ce que la tranquillité du voisinage ne soit pas troublée par le fait du preneur ou de sa famille.

Arrivées/Départ

Les heures d'arrivée sont normalement prévues l'après-midi à partir de 17h jusqu'à 21h. En cas d'arrivée tardive sans accord du propriétaire, un supplément sera facturé : 25€ de 21h à 22h et 40€ au-delà de 22h.

Les heures de départ sont normalement prévues le matin à 10h00 maximum. En cas de dépassement non autorisé de cet horaire, un supplément de 50€ pourra être facturé.

Le preneur ne pourra s'opposer à la visite des locaux, lorsque le propriétaire ou son représentant en feront la demande.

Conditions de réservation

Votre réservation est validée dès réception du contrat signé et du chèque d'acompte de 25 % (encaissement immédiat). Vous vous engagez à vérifier que votre Assurance Responsabilité Civile comporte une clause « Assurance Villégiature ». Le signataire du contrat engage sa responsabilité pour toutes les personnes qu'il serait amené à introduire dans le gîte.

La signature du contrat vaut acceptation des présentes conditions générales de vente.

Règlement du solde

Le solde est à régler 30 jours avant la date d'arrivée, faute de quoi la réservation sera considérée comme annulée et le gîte pourra être reloué par le propriétaire sans que l'acompte soit remboursé.

Modes de paiement

Les règlements sont à effectuer par chèques libellés en euros et tirés sur une banque française, espèces ou virements bancaires.

Durée du séjour:

Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour. En cas de dépassement non autorisé de la durée de la location par rapport à la date et l'heure de sortie

mentionnée ci-dessus, un montant de 20€ sera facturé par heure supplémentaire d'occupation du logement.

Etat des lieux et inventaire

Les parties établiront un état des lieux d'entrée et de sortie, ainsi qu'un inventaire des meubles et objets à la disposition du locataire. L'état des lieux et l'inventaire sont établis en présence des deux parties et en deux exemplaires, dont un est remis à chacune des parties.

Toutes les installations sont en état de marche et toute réclamation les concernant survenant plus de 24h après l'entrée en jouissance des lieux, ne pourra être admise.

Le locataire s'oblige à rendre les lieux loués dans l'état de son arrivée. Cependant, il est prévu qu'en fin de contrat, le nettoyage de l'appartement sera effectué à la charge du loueur. Ce nettoyage, ordinaire, consistera en le lavage des sols, sanitaire, évier, éléments de la cuisine équipée, poussières. Toute autre prestation (lavage et rangement de la vaisselle, vidage du réfrigérateur, vidage des poubelles, etc...) fera l'objet d'une facturation complémentaire et sera retenue sur la caution.

Dépôt de garantie

Le locataire versera au bailleur un dépôt de garantie de 350 €. Ce dépôt de garantie est à régler au plus tard le jour d'entrée dans le logement.

Ce dépôt de garantie a pour objet de couvrir les réparation et remises en état qui seraient nécessaires suite au départ du locataire (Le prix du nettoyage, la valeur totale au prix de remplacement des objets, mobiliers ou matériels cassés, fêlés, ébréchés ou détériorés et ceux dont l'usure dépasserait la normale pour la durée de la location, le prix de nettoyage des couvertures rendues sales, une indemnité pour les détériorations de toute nature concernant les rideaux, papiers peints, murs, menuiseries, plafonds, tapis, moquette, vitres, literie, etc.)

Si aucune dégradation n'est constatée lors de l'état des lieux de sortie, le dépôt de garantie sera restitué par le bailleur au locataire, au plus tard dans la semaine suivant la date de sortie. Dans le cas contraire, le solde du dépôt de garantie sera restitué au locataire, déduction faite des frais de remise en état, dans un délai maximum de 2 mois après la date de sortie. Le montant de la remise en état sera déterminé à l'amiable entre le bailleur et le locataire. En cas de désaccord, un devis de remise en état sera effectué par un professionnel ou autre organisme habilité au choix du bailleur et indépendant de celui-ci. Le locataire s'engage à régler le surplus si les frais de remise en état étaient supérieurs au dépôt de garantie.

Linge de Maison

Le linge de lit et de toilette est mis gracieusement à disposition du locataire et inclus dans le tarif, ainsi que les torchons pour la cuisine. Toute dégradation ou manque sera évalué et retiré de la caution.

WIFI

Un accès internet WiFi est proposé gracieusement au locataire. La responsabilité du propriétaire ne saurait être engagée en cas d'incompatibilité ou de dysfonctionnement lié au matériel utilisé par le locataire, de perturbations ou d'interruptions, de force majeure au sens de la jurisprudence de la Cour Française de Cassation. Le locataire s'interdit lors de son séjour de transmettre sur internet toute donnée prohibée, illicite, illégale, contraire aux bonnes mœurs ou à l'ordre public et portant atteinte ou susceptibles de porter atteinte aux droits des tiers et notamment aux droits de propriété intellectuelles, littéraire ou artistique. En cas d'un usage frauduleux, le locataire reconnaît être au courant que ses coordonnées seront remises a la gendarmerie.

Désistement / Annulation

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au propriétaire.

Il est convenu qu'en cas de désistement :

du locataire:

a) annulation avant l'arrivée dans les lieux :

L'acompte reste acquis au propriétaire. Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour, si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'entrée dans les lieux.

Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. L'acompte reste également acquis au propriétaire qui demandera le solde de la location.

b) si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

du propriétaire:

Toute annulation du présent contrat par le Bailleur avant la date d'entrée devra être notifiée au Locataire par lettre recommandée avec accusé de réception. Le Bailleur s'engage à restituer immédiatement le double des arrhes versées par le Locataire, sans préjudice des recours en dommages et intérêts que ce dernier pourrait avoir à l'encontre du Bailleur.

Assurance

Le preneur s'engage à s'assurer contre les risques locatifs (incendie, dégât des eaux). Le défaut d'assurance, en cas de sinistre, donnera lieu à des dommages et intérêts.

Le bailleur s'engage à assurer le logement contre les risques locatifs pour le compte du locataire, ce dernier ayant l'obligation de lui signaler, dans les 24 h, tout sinistre survenu dans le logement, ses dépendances ou accessoires.

Ces conditions générales sont automatiquement acceptées par la signature du contrat de location (mention sur le contrat signé).

Services

La consommation d'eau et d'électricité est comprise dans la location. Nous comptons sur vous pour une utilisation raisonnée.

Un kit alimentaire de première nécessité est à votre disposition de même qu'un Un kit de produits d'entretien.

Un équipement bébé est proposé gracieusement sur demande (lit, chaise, pot, poussette)